

Le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a, au cours de la séance du 30 novembre 2022, adopté la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE les critères établis pour la porte 4 constituent un intrant afin de déterminer la date de déploiement de la livraison 2 de la solution CASA;

ATTENDU QUE la direction de la Société, après une revue détaillée de l'ensemble des éléments et indicateurs avec les différents leaders responsables de livrer la solution incluant le déploiement (SAAQ et ALLIANCE), recommande de fixer au 15 février 2023 le déploiement utilisateurs;

ATTENDU QUE le conseil d'administration continuera à être informé de toute situation jugée importante en lien avec ce déploiement;

ATTENDU QUE les coûts associés à la date fixée seront absorbés à même la contingence du budget du projet.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la recommandation proposée à l'effet de fixer au 15 février 2023 le déploiement utilisateurs de la solution (L2);

QUE le conseil d'administration continuera à être informé de toute situation jugée importante en lien avec le déploiement.

Résolution AR-3103A du 22.11.30

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

M^e Marie-Eve Beaulieu